



santé
famille
retraite
services

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LANGUEDOC

Décision CIL 48 n° 15-01 relative à un traitement de données à caractère personnel concernant la mise en œuvre d'un contrôle de la norme des adresses postales par un tiers prestataire

Le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en dernier lieu par la loi n°2014-801 du 6 août 2014 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel,

Décide :

Article 1^{er} :

Il est créé au sein de l'organisme de Mutualité Sociale Agricole du Languedoc un traitement automatisé d'informations à caractère personnel ayant pour finalité la transmission d'informations génériques par support numérique à un tiers prestataire afin de permettre un contrôle de la norme des coordonnées postales. Les informations relatives à cette transmission seront conservées jusqu'au 30 septembre 2015.

Article 2 :

Les informations concernées par ce traitement seront :

- L'identification des personnes :
Nom et prénom

- Coordonnées postales :
Adresse,
Code postal,
Commune

Article 3 :

Le destinataire de ces informations est un Tiers Prestataire La Poste « Médiapost »

MSA du Languedoc - www.msalanguedoc.fr

Site du Gard

Rue Edouard Lalo

30924 NIMES CEDEX 9

Tél : 04 66 63 68 68

Site de l'Hérault

Place Chaptal - CS 59501

34262 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 34 80 00

Site de la Lozère

10 Cité des Carrées

48007 MENDE CEDEX

Tél : 04 66 49 79 20



santé
famille
retraite
services

La Mutualité Sociale Agricole du Languedoc s'engage à communiquer le N° invariant d'échange pour exploiter le support numérique ainsi que les informations définies à l'article 2 du présent acte.

Article 4 :

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, les personnes concernées par le traitement peuvent obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations les concernant, en s'adressant auprès de la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc. Un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, est aussi garanti aux personnes concernées.

Article 5 :

En vertu de l'article 3 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc, responsable du traitement, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 29 juin 2015

Le Correspondant à la protection
des données à caractère personnel

Le Directeur Général de la Mutualité
Sociale Agricole du Languedoc

Marlène GUIBAL

François DONNAY

MSA du Languedoc - www.msalanguedoc.fr

Site du Gard

Rue Edouard Lalo

30924 NIMES CEDEX 9

Tél : 04 66 63 68 68

Site de l'Hérault

Place Chaptal - CS 59501

34262 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 34 80 00

Site de la Lozère

10 Cité des Carnes

48007 MENDE CEDEX

Tél : 04 66 49 79 20